



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitements du cancer du sein « triple négatif »

Question écrite n° 36218

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge thérapeutique du cancer du sein dit « triple négatif ». Le cancer du sein triple négatif représente 1 cancer du sein sur 5 frappant principalement des jeunes femmes âgées de moins de 40 ans, souvent sans antécédents médicaux, ce qui complique son dépistage précoce. 30 % de ces cancers vont métastaser dans les 3 ans suivant l'annonce du diagnostic. Le taux de survie à 5 ans de cette terrible maladie chute de 80 % à 20 % en comparaison aux stades localisés. Cette maladie brise le court de vie de ces jeunes femmes, avec des conséquences psychologiques et sociales aisément imaginables et difficilement remédiables. Si les avancées thérapeutiques favorisent de plus en plus une rémission longue ou une guérison de la maladie cancéreuse, pour d'autres, le parcours de soins et de vie peut être lourdement compromis en raison d'un retard de diagnostic ou d'une non-réponse aux traitements habituels proposés. En situation métastatique, la maladie devient, pour certaines, incontrôlable faute d'alternatives thérapeutiques. Pourtant, d'autres pays comme l'Allemagne, le Canada et les États-Unis d'Amérique proposent déjà des protocoles prometteurs. Elle souhaite connaître les délais pour que les malades atteintes du cancer triple négatif puissent être prises en charge, en France, par ces nouveaux protocoles, et si, dans l'attente d'une autorisation définitive, des expérimentations conditionnées à l'accord des patientes pourraient être faites afin de leur éviter de s'exiler à l'étranger pour être traitées.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36218

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1081

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)